



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-099

PUBLIÉ LE 17 JUILLET 2024

Sommaire

Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest / Pôle juridique

R28-2024-07-17-00001 - Arrêté n° 2024-42 portant subdélégation
de signature en matière de gestion du personnel (4 pages) Page 3

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-07-16-00001 - DELEGATION DE SIGNATURE LE HAVRE
DOLLEMARD (2 pages) Page 8

Direction interdépartementale des routes
Nord-Ouest

R28-2024-07-17-00001

Arrêté n° 2024-42 portant subdélégation de
signature en matière de gestion du personnel



**Arrêté n° 2024-42 portant subdélégation de signature
en matière de gestion du personnel**

Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions ;
- le code général de la fonction publique;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, à compter du 1^{er} août 2022 ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers nationaux, en date du 21 juin 2006, fixant l'organisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest et l'arrêté en date du 30 mai 2024 portant réorganisation de la direction interdépartementale des routes Nord-Ouest au 15 juin 2024 ;
- l'arrêté n° 24-036 en date du 16 juillet 2024 de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers portant délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest, en matière de gestion du personnel ;
- l'organigramme du service.

ARRETE

Article 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GABET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Michael LANGLET**, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, directeur adjoint ingénierie
- **Stéphane SANCHEZ**, secrétaire général

En cas d'absence ou d'empêchement concomitant de M. Pascal GABET, M. Michael LANGLET, M. Arnaud LE COGUIC et M. Stéphane SANCHEZ, subdélégation de signature est donnée à **M. Franck GOUEL**, secrétaire général adjoint, et **Mme Valérie STEVENOT**, cheffe du pôle ressources humaines.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Stéphane SANCHEZ**, secrétaire général

à l'effet de signer les actes relatifs aux compétences dans l'arrêté préfectoral susvisé.

En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation qui lui est consentie sera exercée par **M. Franck GOUEL**, secrétaire général adjoint.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à :

- **Michael LANGLET**, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, directeur adjoint ingénierie
- **Franck GOUEL**, secrétaire général adjoint

à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission.

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

- **Nelson GONCALVES**, chef du service des politiques et techniques
- **Hélène BUHOT**, adjointe au chef du service des politiques et des techniques
- **Jérôme BREVART**, chef du service d'ingénierie routière
- **Hélène LE MAITRE**, adjointe au chef du service d'ingénierie routière
- **Ophélie MOTTIER**, cheffe du district de Rouen
- **Benoît HAUCHECORNE**, chef du district Manche-Calvados
- **Pierre AUDU**, chef du district Normandie Centre

Article 5 :

Subdélégation est donnée aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les actes relatifs à l'octroi des autorisations spéciales d'absence, à l'octroi de congés et en matière d'établissement d'ordre de mission en cas de déplacement dans le département de la résidence administrative de l'agent :

Direction / Communication :

- **Serge GAILLARD**, chef du service communication

Secrétariat Général :

- **Luc PENARD**, chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique
- **Valérie STEVENOT**, cheffe du pôle ressources humaines
- **Flora BERTIAUX**, cheffe du pôle juridique par intérim
- **Pascal STEVENOT**, chef du pôle sécurité prévention

Service des politiques et techniques :

- **Franck MALBET**, chef du pôle domanialité et sécurité routière
- **Sarah DEVIMEUX**, cheffe du pôle entretien et gestion des ouvrages d'art
- **Christiane JODET**, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés
- **Pierre VEDEL**, chef du pôle patrimoine chaussées et immobilier
- **Sylvain FRABOULET**, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels
- **Marion SCABELLO**, cheffe du pôle aires, données et dépendances durables

Service d'ingénierie routière :

- **Sophie LE FORT**, cheffe du pôle administratif
- **Hélène LE MAITRE**, cheffe du pôle suivi de chantier
- **Patrice MICHEL**, chef du pôle ouvrages d'art
- **Sébastien COLOMBO**, chef du pôle tracé, environnement, équipements
- **Faouzi BEN SETHOUM**, chef du pôle terrassements, assainissement, chaussées

District de Rouen :

- **Guillaume BIARD**, chef du CIGT de Rouen
- **Ludovic JOIN**, adjoint en charge de l'exploitation
- **Marianne COLNOT**, cheffe du pôle financier et gestion des ressources humaines
- **Frédéric HAREL**, chef du pôle maintenance
- **Laure THOMINE**, cheffe du pôle gestion de la route et dépendances
- **Jean-Philippe HUBERT**, chef du CEI de Bouttencourt
- **Thierry HORLAVILLE**, chef du CEI de Criquetot sur Longueville
- **Sylvain DIGUET**, chef par intérim du CEI de Gonfreville l'Orcher
- **Natacha DUVAL**, cheffe du CEI de Gournay
- **Sébastien HARDY**, chef du CEI d'Isneauville
- **Jean-Claude DUCOROY**, chef du CEI de Maucomble
- **Christophe CORBET**, chef du CEI de Rouen

District Manche-Calvados :

- **Eric BOGAERT**, adjoint au chef de district
- **Victorien SOURICE**, adjoint au chef de district, responsable de l'exploitation
- **Marc PUSTELNIK**, responsable de l'exploitation
- **Christophe TERTRE**, chef du CIGT de Caen
- **Céline DUJARDIN**, cheffe du pôle assistance et gestion des ressources humaines
- **Sandrine PROVOST**, cheffe du pôle financier
- **Patrice DURAND**, chef du pôle entretien en régie
- **Christian FLEURY**, chef du CEI de Bayeux
- **Franck THEREZE**, chef du CEI de Mondeville
- **Pascal GROUD**, chef du CEI de Villers-Bocage
- **Jérôme GALLAIS**, chef du CEI de Fleury
- **Patrick POUPINET**, chef du CEI de Poilley
- **Didier ROINEL**, chef du CEI de Saint-Lô
- **Renaud LEJOLIVET**, chef du CEI de Valognes

District Normandie Centre :

- **Véronique LE MENN**, cheffe du pôle financier et gestion des ressources humaines
- **Georges SENKEWITCH**, chef du pôle gestion de la route et dépendances (site d'Evreux)
- **Jérôme GUERIN**, chef du pôle gestion de la route et dépendances (site de Dreux)

- **Sébastien BOITTELLE**, chef du pôle exploitation site d'Evreux
- **Thierry TWAROG**, chef du CEI d'Evreux
- **Thierry EDELINE**, chef du CEI d'Alençon
- **Willy SERVAGER**, chef du CEI de Verneuil sur Avre

- **Yannick GONTHIER**, chef du pôle exploitation site de Dreux
- **Bertrand DEVEAUX**, chef du CEI de Dreux
- **Fabien ROUILLARD**, chef du CEI de Chartres
- **Sébastien SALLIO**, chef du CEI de Châteaudun
- **Yohan LOUVANCOURT**, chef du CEI de Vendôme

Article 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Dans le cas d'une signature subdélégée par le directeur de la DIRNO, les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la DIRNO devront être signés dans les conditions suivantes :

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par subdélégation,**

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

Article 8 :

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 17 JUL. 2024

**Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

Pascal GABET

EPF Normandie

R28-2024-07-16-00001

DELEGATION DE SIGNATURE LE HAVRE
DOLLEMARD

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la ville du HAVRE le 18 mai 2017,

Considérant la décision d'acquisition foncière du Directeur Général de l'EPF de Normandie en date du 29 mars 2024, valant avenant au Programme d'Action Foncière susvisé, et la délibération du Conseil Municipal de la Ville du Havre en date du 5 février 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Adèle BAUD, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « François GILLOT, Hélène GILLOT-COSSARD et Matthieu LEVILLY, Notaires associés » titulaire d'un office notarial au HAVRE, 109 boulevard de Strasbourg, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par Maître Adèle BAUD, Notaire susnommée, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès de la ville du HAVRE,

D'un ensemble de parcelles sises au HAVRE (76600), lieudits « Fonds de la Vilette », « La Mare au Trou » et « Au Poste », cadastrées section OB numéros 157, 158, 180, 182 et 544 pour une contenance totale de 5ha 26a 65ca,

Moyennant le prix de **UN EURO (1 €)** en valeur libre, qui sera réglé entre les mains de Maître Adèle BAUD, rédactrice de l'acte, par la comptabilité de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « François GILLOT, Hélène GILLOT-COSSARD et Matthieu LEVILLY, Notaires associés » sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le
Le Directeur Général

Signé le 16-07-2024

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame GIRARD, le
Signature de l'intéressée :

Signé le 16-07-2024

Bon pour acceptation

Agnès GIRARD

✓ Certified by  yousign